Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_048-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-048

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 17
votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juillet 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 juillet 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Anne-Lise MAULOUET, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Alexandre GINET, Claude BINET, Jean-Philippe ROUSSEL, Marie-Laure GONCALVES

Absents excusés : Jean-Michel CREMONESI (pouvoir à Anne-Lise MAULOUET), Delphine GUILLOT (pouvoir à Elodie DUGUE), Franck ROESCH (pouvoir à Catherine LINAGE), Daniel PAILLOT (pouvoir à Florence VERLAQUE), Clément RAVET (pouvoir à Claude DIMIER), Virginie MATHIEU (pouvoir à Rachel BASSET), Viviane MONTOVERT (pouvoir à Eveline DUJARDIN), Célia CASTELLI (pouvoir à Angélique CONTAMIN), Philippe TISSERAND

Absent: Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Alexandre GINET

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMAMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_048-DE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour renforcer les services,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 25/08/2025 au 31/08/2026).

Service	Cadre d'emploi	Nombre de poste
Administratif	Filière animations	1 Temps Non Complet – 28h hebdomadaires

Après l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'adoption de la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Autorise le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire

à l'exécution de la présente délibération, et à inscrire la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré le 18 juillet 2025
Pour copie conforme.

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Le Maire,

Fabien DURAND